



CERUNIQ

Verband der führenden Verlegeunternehmen und des Fachhandels
Associazione esperti nella posa e commercio specializzato
Association des leaders de la pose et de la distribution spécialisée



Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 4 juin 2026 sur la formation professionnelle initiale de

Carreleuse / Carreleur CFC

du 4 juin 2026

N° de la profession 51105

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom).....	6
2.4 Coopération entre les lieux de formation	7
3. Profil de qualification	8
3.1 Profil de la profession.....	8
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles.....	10
3.3 Niveau d'exigence de la profession	11
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	12
4.1 Domaine de compétences opérationnelles a : Planification et traitement des commandes.....	12
4.2 Domaine de compétences opérationnelles b : Préparation des travaux de carrelage	15
4.3 Domaine de compétences opérationnelles c : Exécution des travaux de carrelage	21
4.4 Domaine de compétences opérationnelles d : Exécution des travaux de finition et clôture des commandes	27
Élaboration	32
Annexe 1 : Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	33
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	34
Annexe 3 : Tableau de coopération entre les lieux de formation	42
Glossaire	44

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIE	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement]
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique]
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'État à l'économie]
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents]

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale de carreleur CFC sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de carreuseuse / carreleur CFC.

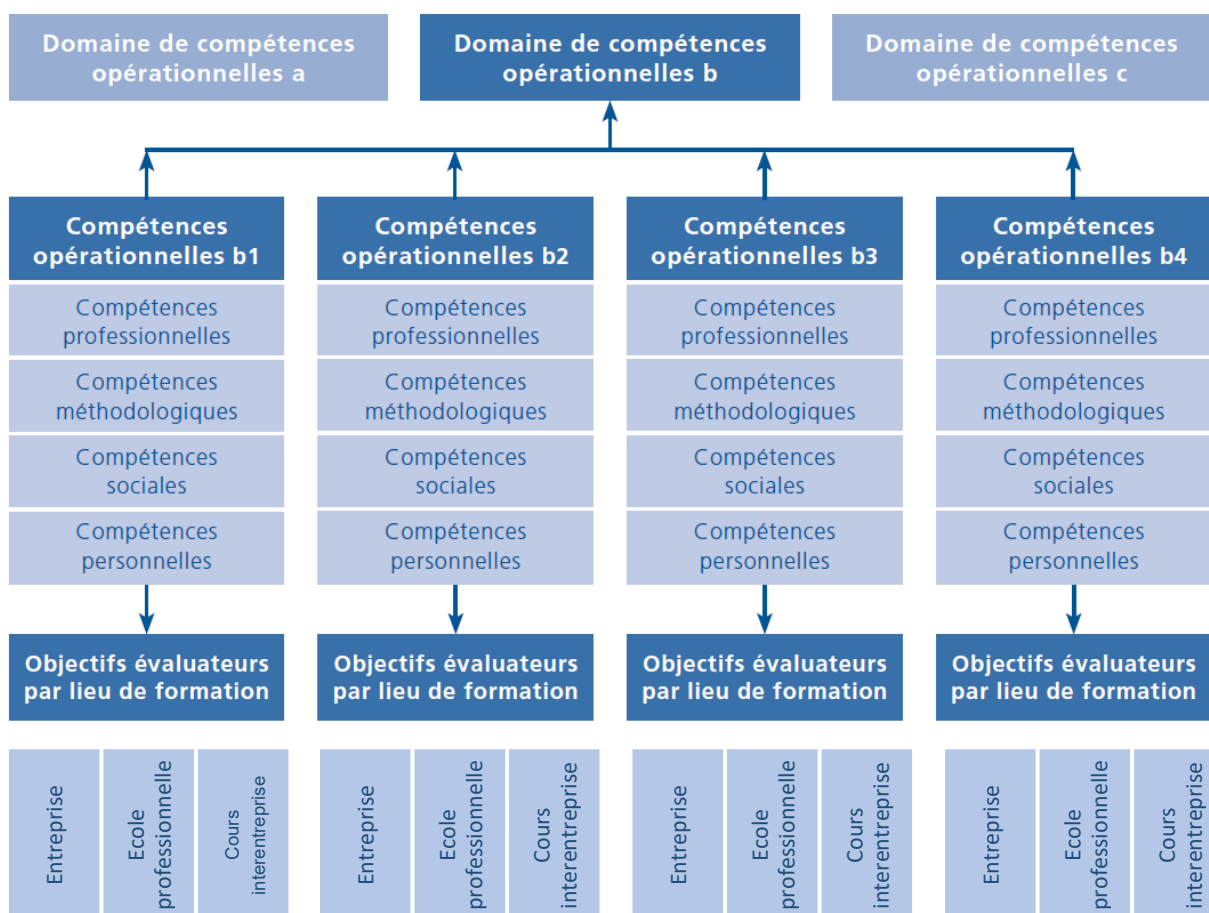
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de carreuseuse / carreleur CFC. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession de carreuseuse / carreleur CFC comprend quatre **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple : Planification et traitement des commandes

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine B Préparation des travaux de carrelage regroupe par exemple six compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions : les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les carreuseuses / carreleurs CFC aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

<p>Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>	<p>Les carreuseuses / carreleurs CFC utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>
<p>Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>	<p>Les carreuseuses / carreleurs CFC organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.</p>
<p>Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p>	<p>Les carreuseuses / carreleurs CFC abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</p>
<p>Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>	<p>Les carreuseuses / carreleurs CFC analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs.

Les niveaux de compétence C3 à C6 s'appuient toujours sur les niveaux de compétence inférieurs. Il faut d'abord acquérir et comprendre les bases aux niveaux C1 et C2. Dans le sens d'une orientation vers les compétences opérationnelles, les bases sont transférées à des situations plus ou moins complexes dans la pratique. Les bases sont appliquées (C3) ou des situations plus ou moins complexes sont analysées (C4) ou évaluées (C6). Les niveaux de compétence C3 à C6 comprennent donc implicitement les niveaux C inférieurs dans ce plan de formation.

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les carreuses / carreleurs CFC restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires.
C2	Comprendre	Les carreuses / carreleurs CFC expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. b1ep2 Expliquer les normes et les tolérances pour les travaux de carrelage. (K2)
C3	Appliquer	Les carreuses / carreleurs CFC mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. c2ent1 Poser des carreaux en céramique de forme standard. (K3)
C4	Analyser	Les carreuses / carreleurs CFC analysent une situation plus ou moins complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. a2ent1 Interpréter des esquisses, des plans et des propositions de conception pour des carreaux. (K4)
C5	Synthétiser	Les carreuses / carreleurs CFC combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. c2ep3 Décrire les techniques de pose de carreaux en céramique de formats spéciaux et définir les étapes de travail. (K5)
C6	Évaluer	Les carreuses / carreleurs CFC évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. b1cie1 Contrôler et évaluer le support pour les travaux de carrelage planifiés selon les consignes. (K6)

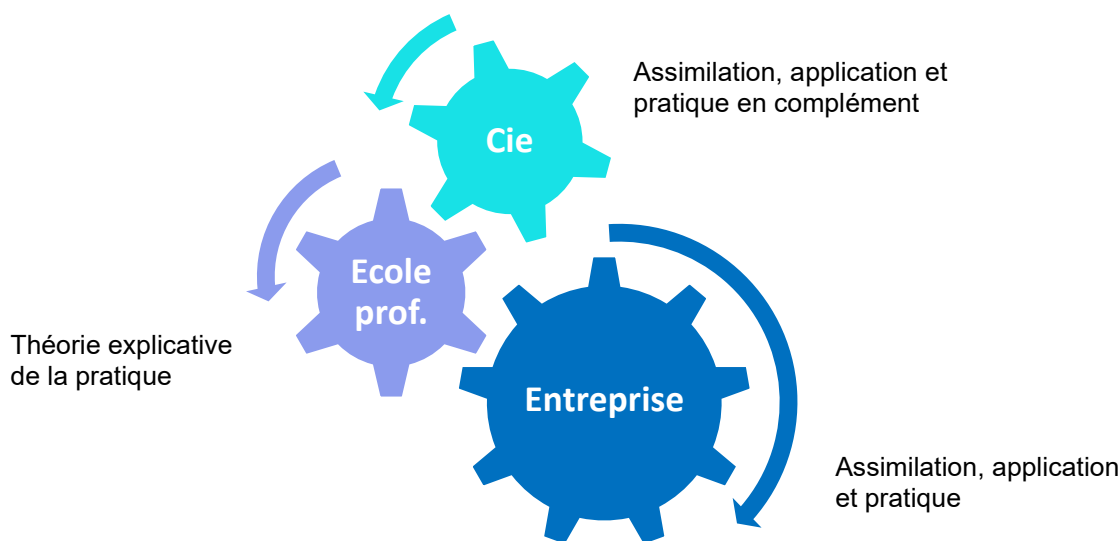
2.4 Coopération entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- École professionnelle : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- Cours interentreprises : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit :



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les carreleurs CFC doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de la profession

Domaine d'activité

Les carreleurs CFC travaillent principalement dans de petites et moyennes entreprises. Celles-ci sont spécialisées dans la préparation et la pose de carrelage de sols et de murs dans les cuisines, les salles de bains, les pièces d'habitation ainsi que sur les escaliers et les terrasses. La diversité des matériaux, des formats et des couleurs des carreaux offre de nombreuses possibilités d'aménagement. La clientèle comprend des particuliers, le secteur public et des entreprises.

La plupart du temps, les carreleurs CFC travaillent sur divers chantiers. Il peut s'agir d'appartements privés, de maisons individuelles, mais aussi de bâtiments commerciaux et industriels. Les carreleurs CFC interviennent dans de nouvelles constructions, mais aussi dans des bâtiments habités en cours de transformation et de rénovation. Dans le secteur public, ils travaillent notamment dans les piscines, les hôpitaux et les écoles. Ceux-ci nécessitent des revêtements pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Les revêtements doivent donc être à la fois fonctionnels et attrayants.

Parmi les interlocuteurs des carreleurs CFC, on trouve des supérieurs hiérarchiques tels que les chefs de projet, les architectes, les chefs de chantier et les clients.

Principales compétences opérationnelles

Les carreleurs CFC conçoivent des revêtements en habillant des murs et des sols à l'intérieur et à l'extérieur avec des carreaux de différentes tailles en céramique, en pierre artificielle ou d'un autre matériau minéral. En fonction des spécificités des matériaux, des éléments de construction et des objets, ils appliquent diverses techniques de pose. Ils effectuent également des travaux d'entretien et de réparation sur des revêtements existants.

Afin de garantir une mise en œuvre sans faille et dans les délais des travaux de carrelage, les carreleurs CFC planifient et coordonnent le déroulement des travaux et veillent à ce que les matériaux, appareils et machines nécessaires soient disponibles.

Avant de poser les carreaux, ils vérifient en outre les raccords et préparent les supports. Sur la base des plans et des conditions sur place, ils déterminent la répartition exacte des carreaux et les coupent de manière à pouvoir poser des pièces parfaitement ajustées. Ils posent également les profils, les écoulements et les produits annexes conformément à la commande et aux plans. Durant tous leurs travaux, ils garantissent le respect des prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement.

Dans le cadre des projets de construction, les carreleurs CFC conseillent les clients sur les matériaux, les techniques et les procédures et coordonnent avec eux le déroulement des travaux. Ils leur fournissent également des explications sur l'entretien des revêtements.

Exercice de la profession

La précision artisanale est essentielle pour la qualité des travaux de carrelage. Les carreleurs CFC sont doués pour le travail manuel et précis dans l'exécution. Ils font preuve de créativité, d'une bonne représentation spatiale et d'un sens des formes et des couleurs qui leur permettent de planifier des motifs, de découper les carreaux de manière adéquate et de les poser au millimètre près. Ils optimisent ainsi l'utilisation des matériaux et obtiennent un produit final de haute qualité et d'une grande esthétique. Pendant les travaux de carrelage, ils sont capables de résoudre des problèmes imprévus, de travailler efficacement et de respecter les consignes.

Les carreleurs CFC changent régulièrement de chantier : de la maison individuelle au bâtiment industriel en passant par la grande filiale de supermarché. Selon la taille du chantier, ils travaillent donc seuls, en équipe ou encore avec d'autres professionnels. Dans les petites entreprises en particulier, les carreleurs CFC exécutent les travaux de manière autonome, de la planification à la livraison. Dans les entreprises plus grandes

ou sur des chantiers plus importants, ils exécutent les travaux sous la direction de contremaîtres. Ils disposent d'un sens élevé de la sécurité et agissent de manière responsable sur les chantiers afin d'éviter les accidents, de se protéger et de protéger les autres. Ils sont également conscients du devoir de diligence dans le domaine de la durabilité et de la gestion des déchets.

Les domaines d'activité sont très variés en raison de la diversité des formes, des couleurs et des matériaux. Étant donné que les revêtements de murs, de sols et d'escaliers sont posés à l'intérieur et à l'extérieur et dans des formats différents, les carreleurs CFC sont physiquement résistants.

Les carreleurs CFC sont les interlocuteurs de la clientèle, d'une part, et des professionnels sur les chantiers, d'autre part. Ils font donc preuve de flexibilité et d'une grande compréhension des besoins des clients et se comportent de manière orientée vers le service vis-à-vis de ces derniers et des autres interlocuteurs. Ils informent et communiquent de manière adaptée à la situation et aux destinataires.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Les revêtements de murs, de sols et d'escaliers assurent un climat intérieur agréable dans les bâtiments d'habitation et de service et contribuent à l'efficacité énergétique en stockant et en restituant la chaleur. Ils augmentent ainsi le confort des utilisateurs et préservent la valeur des bâtiments. En outre, les travaux esthétiques peuvent apporter à la société le plaisir d'habiter et de travailler.

Les matériaux de carrelage ont une longue durée de vie et sont durables, nécessitent peu d'entretien et sont recyclables. Ils apportent ainsi une contribution importante à la rentabilité et à l'économie circulaire. Par ailleurs, il est possible d'influer de manière déterminante sur les aspects de la durabilité lors du conseil et du choix des matériaux.

Le maintien et la restauration des revêtements dans les bâtiments historiques présentant un intérêt architectural nécessitent des spécialistes formés.

Culture générale

La culture générale comprend des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter dans le contexte de la vie personnelle et dans la société et de relever des défis tant privés que professionnels.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétence opérationnelles		Compétentes opérationnelles →					
a	Planification et traitement des commandes	a1 : Conseiller les clients sur les matériaux et les travaux de carrelage	a2 : Planifier et coordonner les travaux de carrelage	a3 : Préparer les matériaux, les outils et les machines pour les travaux de carrelage			
b	Préparation des travaux de carrelage	b1 : Contrôler le support, les raccords avec des éléments de construction étrangers, les dimensions et les matériaux pour les travaux de carrelage	b2 : Réaliser une installation de chantier pour les travaux de carrelage	b3 : Protéger l'environnement de travail et les éléments de construction contre les salissures et les dommages causés par les travaux de carrelage	b4 : Déconstruire les revêtements et les éléments de construction existants	b5 : Réaliser ou préparer les supports pour les travaux de carrelage	b6 : Mettre en place les couches et les étanchéités entre le support et les revêtements
c	Exécution des travaux de carrelage	c1 : Diviser les surfaces et préparer les carreaux en conséquence	c2 : Poser les carreaux	c3 : Poser les profils, les écoulements et les produits annexes	c4 : Réaliser les joints		
d	Exécution des travaux de finition et clôture des commandes	d1 : Nettoyer les revêtements posés et les protéger contre les salissures et les dommages mécaniques	d2 : Effectuer le contrôle final des revêtements posés et la remise aux clients	d3 : Valoriser ou éliminer les matériaux de construction restants à l'issue des travaux de carrelage	d4 : Rendre compte des travaux de carrelage effectués et les documenter	d5 : Exécuter les travaux d'entretien et de réparation sur des revêtements existants	

Les consignes relatives à la **sécurité au travail**, à la **protection de la santé** et à la **protection de l'environnement** sont enseignées conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur la formation et dans le cadre des mesures d'accompagnement relatives à la protection des jeunes travailleurs dans les compétences opérationnelles suivantes

a1	a2	a3	b1	b2	b3	b4	b5	b6	c1	c2	c3	c4	d1	d2	d3	d4	d5
X	X	X		x		x	x		x	x	x	x	x		x		

3.3 Niveau d'exigence de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

4.1 Domaine de compétences opérationnelles a : Planification et traitement des commandes

Les carreleurs CFC conseillent les clients avant, pendant et après les travaux de carrelage sur les matériaux, les techniques et les procédures utilisés. Pour les travaux de carrelage à exécuter, ils planifient et coordonnent les étapes de travail et s'assurent que les matériaux de carrelage, les machines, les outils et les moyens auxiliaires nécessaires sont disponibles au bon moment et au bon endroit. Ils déterminent également les mesures à prendre pour assurer la sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de l'environnement, et prennent les mesures qui s'imposent.

Compétence opérationnelle a1 : Conseiller les clients sur les matériaux et les travaux de carrelage

Les carreleurs CFC conseillent leur clientèle de manière détaillée sur les travaux de carrelage à effectuer, mais aussi sur ceux qui ont été réalisés, pendant l'exécution de la commande. Ils communiquent des informations détaillées sur les matériaux, les couleurs et les formes des carreaux ainsi que sur les techniques utilisées. En outre, ils définissent en collaboration avec la clientèle les couleurs et les matériaux de joints appropriés. De plus, ils discutent de la répartition des carreaux afin de tenir compte des souhaits et des exigences individuels. Pour une meilleure illustration, des outils tels que ceux de visualisation analogiques ou numériques peuvent être utilisés. Les carreleurs CFC informent toujours leur clientèle à temps sur les étapes de travail à venir, respectivement sur la planification.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a1ent1 Faire preuve de savoir-vivre et d'une présentation soignée dans le travail quotidien. (C3)	a1ep1 Appliquer à l'aide d'exemples les règles de politesse, une présentation soignée ainsi que les techniques de communication. (C3)	a1cie1 Appliquer les règles de politesse, de communication et de présentation. (C3)
a1ent2 Donner des renseignements sur les travaux de carrelage à effectuer. (C3)	a1ep2 Appliquer à l'aide d'exemples les bases de l'entretien avec le client. (C3)	a1cie2 Dans le cadre des travaux à effectuer, donner des renseignements sur les travaux de carrelage à réaliser. (C3)
a1ent3 Donner des renseignements sur les matériaux de carrelage utilisés. (C3)		
a1ent4 Convenir avec la clientèle de la couleur et du matériau des joints. (C3)		
a1ent5 Convenir de la répartition avec la clientèle. (C3)		
a1ent6 Utiliser des moyens appropriés pour la visualisation. (C4)	a1ep6 Différencier et choisir les moyens de visualisation. (C4)	

Compétence opérationnelle a2 : Planifier et coordonner les travaux de carrelage

Les carreuses et carreleurs CFC se procurent les plans, les propositions d'aménagement et les listes de matériaux nécessaires pour les travaux confiés. Ils lisent les informations pertinentes pour leurs travaux et planifient le déroulement des travaux confiés sur la base de ces informations. Ils organisent également à temps les outils et les machines nécessaires et coordonnent leurs travaux avec les autres corps de métier. Conformément à la commande, ils procèdent à des clarifications et prennent les dispositions nécessaires concernant la situation du trafic, les installations de chantier, le stockage et l'élimination des matériaux et notamment des substances dangereuses. Ils discutent de leurs planifications et clarifications avec leur supérieur ou la direction des travaux et procèdent à des adaptations si nécessaire.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a2ent1 Interpréter des esquisses, des plans et des propositions de conception pour des carreaux. (C4)	a2ep1 Lire et réaliser des croquis et des plans. (C3) a2ep2 Lire et créer des propositions d'aménagement. (C3)	a2cie1 Lire des croquis et des plans et établir des compléments. (C3) a2cie2 Elaborer des propositions d'aménagement selon les consignes. (C3)
a2ent3 Planifier les processus de travail pour les travaux de carrelage courants. (C5)	a2ep3 Définir les processus de base, les étapes de travail et les durées pour les travaux de carrelage. (C5)	a2cie3 Définir les processus, les étapes de travail et les durées pour des travaux de carrelage prédéfini. (C3)
a2ent4 Organiser l'outillage et les machines selon la mission. (C5)	a2ep4 Déterminer les outils et les machines appropriés pour les processus de base. (C5)	
a2ent5 Coordonner les processus de travail courant avec d'autres corps de métier. (C5)	a2ep5 Identifier les interfaces avec d'autres corps de métier et en déduire les mesures à prendre. (C5)	
a2ent6 Effectuer des recherches sur la situation du trafic et définir des mesures. (C5)	a2ep6 Analyser différentes situations de trafic et en déduire des mesures. (C5)	
a2ent7 Clarifier et prendre les mesures nécessaires pour délimiter et aménager le chantier. (C5)	a2ep7 Analyser différentes situations de chantier et en déduire les mesures à prendre. (C5)	
a2ent8 Clarifier et prendre les mesures nécessaires pour le stockage et l'élimination des matériaux. (C5)	a2ep8 Analyser différents chantiers en termes de stockage et d'élimination et en déduire les mesures à prendre. (C5)	
a2ent9 Identifier les substances dangereuses et prendre des mesures. (C5)	a2ep9 Différencier les substances dangereuses et en déduire les mesures à prendre pour leur manipulation. (C5)	
a2ent10 Identifier les dangers liés à l'utilisation d'outils et de machines et prendre les mesures nécessaires. (C5)	a2ep10 Décrire les dangers et les mesures à prendre lors de l'utilisation d'outils et de machines. (C2)	a2cie10 Reconnaître les dangers liés à l'utilisation d'outils et de machines et déterminer les mesures à prendre. (C5)

**Compétence opérationnelle a3 :
Préparer les matériaux, les outils et les machines pour les travaux de carrelage**

Les carreuses et carreleurs CFC préparent les matériaux, outils et machines nécessaires aux travaux de carrelage conformément à la liste de matériel. Ils vont chercher dans l'entrepôt les matériaux de carrelage, les profilés, les écoulements ainsi que les produits de pose tels que le mortier de jointoiment, la colle et les matériaux d'étanchéité, ainsi que les moyens auxiliaires tels que les croisillons de jointoiment et les systèmes de nivellement. Afin de garantir une mise en œuvre fluide et efficace des travaux de carrelage, ils contrôlent que tout soit complet et de qualité. Les outils et les machines sont contrôlés quant à leur sécurité d'utilisation et leur bon fonctionnement. Ensuite, ils emballent et chargent le tout dans les règles de l'art et en toute sécurité dans ou sur le véhicule.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
a3ent1 Préparer les matériaux de carrelage selon la liste de matériaux, les contrôler et les mettre à disposition pour le transport. (C3)	a3ep1 Différencier les matériaux de carrelage et déterminer leur utilisation. (C4) a2ep2 Calculer les matériaux et établir des listes de matériaux. (C3)	a3cie1 Préparer, contrôler et mettre à disposition les matériaux de carrelage selon les instructions. (C3) a2cie2 Etablir une liste de matériaux selon les consignes. (C3)
a3ent3 Préparer les profils, les écoulements et les produits annexes selon la liste de matériaux, les contrôler et les mettre à disposition pour le transport. (C3)	a3ep3 Différencier les profils, les écoulements et les produits annexes et déterminer leur utilisation. (C4)	a3cie3 Préparer les profils, les écoulements et les produits annexes selon les consignes, les contrôler et les mettre à disposition pour le transport. (C3)
a3ent4 Préparer les produits de pose et les moyens auxiliaires selon la liste de matériel, les contrôler et les mettre à disposition pour le transport. (C3)	a3ep4 Différencier les produits de pose et les moyens auxiliaires et déterminer leur utilisation. (C4) a3ep5 Reconnaître les influences néfastes des produits de pose sur l'environnement et examiner des alternatives. (C4)	a3cie4 Préparer, contrôler et mettre à disposition les produits de pose et les moyens auxiliaires selon les consignes. (C3)
a3ent6 Préparer les outils et les machines selon la commande, contrôler la sécurité de fonctionnement et l'état de marche et les mettre à disposition pour le transport. (C3)	a3ep6 Nommer les outils et les machines et déterminer leur utilisation. (C4)	a3cie6 Préparer les outils et les machines, contrôler la sécurité de fonctionnement et les mettre à disposition selon les consignes. (C3)
a3ent7 Nettoyer et entretenir les outils et les machines. (C3)		a3cie7 Appliquer les principes de nettoyage et d'entretien des outils et des machines. (C3)
a3ent8 Assurer le transport des matériaux, des outils et des machines. (C3)	a3ep8 Expliquer les principes du transport sûr, écologique et économique de matériaux, d'outils et de machines. (C2)	a3cie8 Charger de manière exemplaire des véhicules avec des matériaux, des outils et des machines. (C3)

4.2 Domaine de compétences opérationnelles b : Préparation des travaux de carrelage

Avant que les carreuses et carreleurs CFC ne réalisent les installations de chantier nécessaires, elles/ils contrôlent les supports, les raccords avec des éléments de construction étrangers, les dimensions et les matériaux de carrelage. Selon la situation, ils déconstruisent les revêtements et les éléments de construction existants et préparent les supports pour la suite des travaux. Ensuite, ils posent les couches requises, comme les isolations et les étanchéités, entre les supports et les revêtements prévus. Lors de tous leurs travaux, ils protègent les éléments de construction d'autres corps de métier par des mesures appropriées.

Compétence opérationnelle b1 : Contrôler le support, les raccords avec des éléments de construction étrangers, les dimensions et les matériaux pour les travaux de carrelage

Les carreuses et carreleurs CFC contrôlent soigneusement la résistance, l'humidité, la planéité ainsi que les éventuelles fissures et joints de dilatation du support sur lequel les travaux de carrelage sont exécutés. Ils vérifient la position, l'accessibilité et l'intégrité des raccords avec des éléments de construction étrangers tels que les raccords sanitaires, les encadrements de porte, les prises de courant, les aérations et les bacs de douche ou baignoires. Les dimensions sur place sont comparées aux plans, et les pentes ainsi que les angles sont vérifiés afin de discuter des ajustements nécessaires avec le supérieur hiérarchique ou la direction des travaux. En outre, ils vérifient que les matériaux de carrelage n'ont pas été endommagés pendant le transport, qu'ils ne présentent pas de défauts de production tels que des défauts d'émaillage ou des écarts de planéité et que les nuances de couleur soient uniformes, cela à l'aide des numéros de série. Ils s'assurent ainsi que tous les matériaux et éléments de construction répondent aux exigences requises.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b1ent1 Contrôler le support et évaluer si les travaux de carrelage peuvent être réalisés comme prévu. (C6)	b1ep1 Différencier les supports. (C4) b1ep2 Expliquer les normes et les tolérances pour les travaux de carrelage. (C2) b1ep3 Effectuer des mesures pertinentes à titre d'exemple et évaluer les résultats. (C6)	b1cie1 Contrôler et évaluer le support pour les travaux de carrelage planifiés selon les consignes. (C6)
b1ent4 Contrôler les raccords avec des éléments de construction étrangers et évaluer si les travaux de carrelage peuvent être réalisés comme prévu. (C6)	b1ep4 Evaluer les raccords avec des éléments de construction étrangers. (C6)	b1cie4 Contrôler les raccords avec des éléments de construction étrangers selon les consignes et évaluer si les travaux de carrelage peuvent être réalisés comme prévu. (C6)
b1ent5 Comparer les consignes avec les conditions sur place et, si nécessaire, clarifier la situation. (C6)	b1ep5 Calculer les pentes et vérifier les angles et les inclinaisons. (C6)	b1cie5 Prendre, avec des outils appropriés, des dimensions, les calculer et les vérifier. (C6)
b1ent6 Contrôler les matériaux de carrelage et évaluer si les travaux de carrelage peuvent être réalisés comme prévu. (C6)	b1ep6 Reconnaître les éventuels défauts des matériaux de carrelage. (C4) b1ep7 Décrire la procédure en cas de réclamation pour défauts. (C2)	b1cie6 Contrôler les matériaux de carrelage selon les consignes. (C4)

**Compétence opérationnelle b2 :
Réaliser une installation de chantier pour les travaux de carrelage**

Les carreuses et carreleurs CFC aménagent les chantiers et les différentes zones et les sécurisent conformément à la mission, aux conditions locales et aux prescriptions. Ils vérifient la présence d'électricité provisoire, d'eau, de lumière et d'installations sanitaires telles que des toilettes et aménagent leurs postes de travail. Cela comprend notamment des zones de travail pour mélanger les produits de pose et couper les matériaux en produisant le moins de poussière possible. Avant le début des travaux, ils contrôlent l'installation du chantier quant au respect des prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement. Ils remédient eux-mêmes ou avec l'aide de leur supérieur hiérarchique ou de la direction des travaux aux lacunes de sécurité identifiées. Ils créent ainsi un environnement de travail sûr et productif.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b2ent1 Réaliser l'installation de chantier selon la planification et les consignes. (C3)		
b2ent2 Vérifier l'infrastructure du chantier. (C4)		
b2ent3 Aménager son propre poste de travail en tenant compte de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement et assurer des processus rationnels. (C3)		b2cie3 Aménager son propre poste de travail en tenant compte de la sécurité au travail et assurer un processus rationnel. (C3) b2cie4 Maintenir son propre poste de travail propre et en ordre. (C3)
b2ent5 Maintenir en ordre les équipements de protection individuelle et les utiliser de façon adaptée à la situation. (C3)	b2ep5 Nommer les équipements de protection individuelle et expliquer leur utilisation et leur entretien (C2)	b2cie5 Maintenir en ordre les équipements de protection individuelle et les utiliser de façon adaptée à la situation. (C3)
b2ent6 Reconnaître les situations d'urgence et prendre les mesures appropriées. (C5)	b2bs6 Décrire les causes pouvant entraîner un risque pour la santé ou l'environnement, ainsi que les mesures à prendre. (C2) b2bs7 Expliquer les points et les processus les plus importants d'une organisation d'urgence en entreprise et les comportements correspondants. (C2)	

Compétence opérationnelle b3 : Protéger l'environnement de travail et les éléments de construction contre les salissures et les dommages causés par les travaux de carrelage

Les carreleurs CFC mettent en œuvre des mesures visant à protéger leurs propres travaux, ceux d'autrui, ainsi que les éléments de construction contre les salissures et les dommages causés par les travaux de carrelage. Ils protègent l'environnement de la saleté, de la poussière et des éléments de démolition en prenant des dispositions appropriées telles que le recouvrement des surfaces avec une protection non-tissée. En outre, ils installent des parois anti-poussières ou, si nécessaire, utilisent des systèmes de dépression afin de minimiser la propagation de la poussière sur le chantier. Ces mesures garantissent que les zones adjacentes restent propres et non endommagées pendant l'exécution des travaux de carrelage.

Objectifs évaluateurs entre-prise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b3ent1 Protéger les locaux, les éléments de construction et les objets contre les émissions. (C3)	b3ep1 Comparer les propriétés, le fonctionnement et les objectifs des mesures de protection. (C4)	
b3ent2 Protéger les éléments de construction et les objets contre les dommages. (C3)		

Compétence opérationnelle b4 : Déconstruire les revêtements et les éléments de construction existants

Les carreuses et carreleurs CFC sont chargés de la déconstruction dans les règles de l'art de revêtements existants et d'éléments de construction. Ils retirent différents revêtements tels que carreaux, vinyle, linoléum ou moquette et déconstruisent des éléments de construction tels que parois légères, chapes, bacs de douche et baignoires. Ils veillent à ce que tous les travaux soient effectués avec précision et propreté afin d'éviter d'endommager la structure du bâtiment. Ils mettent toujours en œuvre les mesures de protection pour limiter les émissions et procèdent, dans les règles de l'art, à l'élimination correcte des éléments de construction déconstruits. S'ils identifient des substances dangereuses pour la santé, ils en informent leur supérieur hiérarchique ou la direction des travaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b4ent1 Déconstruire les revêtements existants. (C3)	b4ep1 Différencier les techniques et les outils de déconstruction de différents revêtements. (C4)	b4cie1 Déconstruire des revêtements existants sous instruction. (C3)
b4ent2 S'informer sur les substances dangereuses que peuvent contenir les éléments de construction ainsi que sur les mesures nécessaires pour protéger la santé et l'environnement lors des travaux de déconstruction. (C5)	b4ep2 Décrire les effets, les dangers potentiels et les mesures à prendre lors de la manipulation de l'amiante. (C2)	
b4ent3 Démolir des éléments de construction existants. (C3)	b4ep3 Différencier les techniques et les outils pour la démolition de différents éléments de construction. (C4)	b4cie3 Démolir des éléments de construction existants en suivant les instructions. (C3)
b4ent4 Mettre en œuvre avec soin les mesures de protection de la santé et de l'environnement appropriées pour limiter les émissions. (C3)		
b4ent5 Effectuer dans les règles de l'art le recyclage et l'élimination appropriés des éléments de construction déconstruits. (C3)		b4cie5 Effectuer le recyclage et l'élimination des éléments de construction conformément aux consignes et aux normes. (C3)

Compétence opérationnelle b5 : Réaliser ou préparer les supports pour les travaux de carrelage

Les carreuses et carreleurs CFC réalisent et préparent dans les règles de l'art les supports pour les travaux de carrelage. Ils construisent des sols, des structures murales telles que des parois légères ou des marches d'escaliers afin de créer des bases stables pour les travaux de carrelage. Ils poncent, sablent, aspirent les surfaces ou combler les fissures afin de garantir une base propre et régulière. En outre, ils veillent à la planéité du support en l'égalisant et à une adhérence optimale des matériaux en appliquant une couche de fond.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b5ent1 Réaliser des sols et des parois. (C3)	b5ep1 Différencier les constructions et les fonctions des sols et des parois et les dessiner. (C4)	b5cie1 Réaliser des chapes et des parois légères. (C3)
b5ent2 Préparer les supports. (C3)	b5ep2 Décrire et déterminer les techniques et les étapes de travail pour la préparation des supports. (C5)	b5cie2 Préparer les supports selon les consignes. (C3)
b5ent3 Mettre en œuvre les mesures appropriées de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement. (C3)		b5cie3 Mettre en œuvre les mesures appropriées de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement. (C3)

Compétence opérationnelle b6 : Mettre en place les couches et les étanchéités entre le support et les revêtements

Les carreuses et carreleurs CFC sont responsables de la pose dans les règles de l'art de couches et d'étanchéités entre le support et les revêtements. Ils utilisent différents matériaux d'étanchéité pour protéger le support de l'humidité et de l'eau et assurent ainsi une exécution durable. En outre, ils mettent en place des mesures d'insonorisation, comme la protection contre les bruits d'impact et d'eau, afin d'améliorer le confort et la fonctionnalité des revêtements. Pour combler les fissures et compenser les mouvements ou les dilatations du support, ils mettent en place des couches de désolidarisation qui permettent de séparer le support du revêtement.

Objectifs évaluateurs entre-prise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
b6ent1 Réaliser des étanchéités. (C3)	b6ep1 Différencier les propriétés, les modes de fonctionnement et les domaines d'application des matériaux d'étanchéité. (C4) b6ep2 Déterminer les étapes de travail pour la préparation et la pose des étanchéités. (C5)	b6cie1 Exécuter les étapes de travail pour la préparation et la pose d'étanchéités selon les consignes. (C3)
b6ent3 Réaliser une isolation acoustique. (C3)	b6ep3 Expliquer les relations de physique du bâtiment en rapport avec le travail. (C2) b6ep4 Différencier les propriétés, les modes de fonctionnement et les domaines d'application des matériaux d'insonorisation. (C4) b6ep5 Déterminer les étapes de travail pour la préparation et la pose de l'insonorisation. (C5)	b6cie3 Exécuter les étapes de travail pour la préparation et la pose de l'isolation acoustique selon les consignes. (C3)
b6ent6 Réaliser des couches de désolidarisation. (C3)	b6ep6 Expliquer les relations de physique du bâtiment en rapport avec le travail. (C2) b6ep7 Déterminer les étapes de travail pour la préparation et la pose des couches de désolidarisation. (C5)	b6cie6 Réaliser des couches de désolidarisation sous instruction. (C3)

4.3 Domaine de compétences opérationnelles c : Exécution des travaux de carrelage

Les carreuses et carreleurs CFC exécutent la répartition de la surface pour les travaux de carrelage selon les documents de plan, choisissent les carreaux appropriés et les coupent si nécessaire. Ils posent ensuite les carreaux selon les matériaux, les formats et les procédures en utilisant les techniques appropriées. Conformément à la mission, ils posent également les profilés, les écoulements et les produits annexes. Pour finir, ils jointoient les espaces intermédiaires.

Compétence opérationnelle c1 : Diviser les surfaces et préparer les carreaux en conséquence

Les carreuses et carreleurs CFC vérifient la répartition prévue des surfaces avant les travaux de carrelage. Ils les adaptent si nécessaire afin de garantir un aspect visuel optimal de la pose. Ils préparent les carreaux aux dimensions requises en les coupant et en les taillant avec précision. En outre, ils façonnent les arêtes et les plinthes afin d'obtenir des finitions propres. Ils exécutent leurs travaux de la manière la plus efficace possible en termes de ressources et appliquent les prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c1ent1 Effectuer la répartition des surfaces selon un plan ou de manière autonome. (C5)	c1ep1 Appliquer les principes de répartition des surfaces. (C3)	c1cie1 Déterminer la répartition des surfaces à l'aide d'exemples pratiques. (C4)
c1ent2 Façonner les carreaux. (C3)	c1ep2 Différencier et déterminer les outils et les machines pour le façonnage des carreaux. (C4)	c1cie2 Façonner des carreaux avec des outils et des machines appropriés. (C3)
c1ent3 Appliquer les mesures de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement lors du façonnage des carreaux. (C3)		c1cie3 Appliquer les mesures de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement lors du façonnage des carreaux. (C3)

Compétence opérationnelle c2 : Poser les carreaux

Les carreuses et carreleurs CFC posent avec précision et dans les règles de l'art des carreaux en céramique de formats standards ainsi que des formats particuliers tels que les grands formats et les mosaïques. Ils posent en outre des carreaux de différents matériaux à l'intérieur et à l'extérieur et réalisent des revêtements avec une multitude de matériaux spéciaux, notamment des carreaux en pierre naturelle et artificielle, de l'asphalte, du skin-rock >> à retirer << ainsi que du verre. Selon les exigences des matériaux, des éléments de construction et de l'objet, ils utilisent différentes techniques de pose telles que la pose sur lit humide ou à sec, le collage ou la pose flottante >> Sont-ce vraiment 4 procédés différents <<. Par leur travail de carrelage, les carreuses et carreleurs CFC garantissent non seulement la fonctionnalité, mais aussi la qualité esthétique.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c2ent1 Poser des carreaux en céramique de formats standards. (C3)	c2ep1 Décrire les techniques de pose de carreaux en céramique de formats standards et définir les étapes de travail. (C5) c2ep2 Différencier les propriétés et l'utilisation des produits de pose, des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour la pose de carreaux céramiques de formats standards. (C4)	c2cie1 Appliquer les techniques de pose de carreaux en céramique de formats standards. (C3) c2cie2 Utiliser les moyens auxiliaires, les produits de pose ainsi que les outils et les machines appropriés pour la pose de carreaux céramiques de formats standards et les utiliser dans les règles de l'art. (C3)
c2ent3 Poser des carreaux en céramique de formats particuliers. (C3)	c2ep3 Décrire les techniques de pose de carreaux en céramique de formats spéciaux et définir les étapes de travail. (C5) c2ep4 Différencier les propriétés et l'utilisation des produits de pose, des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour la pose de carreaux de céramique de formats particuliers. (C4)	c2cie3 Appliquer des techniques pour la pose de carreaux en céramique de formats particuliers. (C3) c2cie4 Utiliser les moyens auxiliaires, les produits de pose ainsi que les outils et machines appropriés pour la pose de carreaux céramiques de formats particuliers et les utiliser dans les règles de l'art. (C3)
c2ent5 Poser des carreaux de différents matériaux à l'extérieur. (C3)	c2ep5 Décrire les techniques de pose de carreaux de différents matériaux en extérieur et définir les étapes de travail. (C5) c2ep6 Différencier les propriétés et l'utilisation des produits de pose, des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour la pose de carreaux de différents matériaux à l'extérieur. (C4)	c2cie5 Appliquer des techniques pour la pose de revêtements en extérieur avec différents matériaux. (C3) c2cie6 Utiliser les produits de pose, les moyens auxiliaires ainsi que les outils et les machines appropriés pour la pose de matériaux en extérieur et les utiliser dans les règles de l'art. (C3)

<p>c2ent7 Réaliser des revêtements avec des matériaux spéciaux. (C3)</p>	<p>c2ep7 Décrire les techniques de pose de revêtements avec des matériaux spéciaux et définir les étapes de travail. (C5) c2ep8 Différencier les propriétés et l'utilisation des produits de pose, des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour la pose de revêtements avec des matériaux spéciaux. (C4)</p>	<p>c2cie7 Appliquer les techniques pour la pose de revêtements avec des matériaux spéciaux. (C3) c2cie8 Choisir et utiliser dans les règles de l'art les produits de pose, les moyens auxiliaires ainsi que les outils et les machines appropriés pour la pose de matériaux spéciaux. (C3)</p>
<p>c2ent9 Utiliser les outils et les machines dans les règles de l'art et sûre lors de la pose de carreaux. (C3)</p>		
<p>c2ent10 Utiliser les produits de pose et les moyens auxiliaires de manière sûre et respectueuse de l'environnement lors de la pose des carreaux. (C3)</p>		
<p>c2ent11 Utiliser les matériaux de carrelage, les produits de pose et les moyens auxiliaires lors de la pose des carreaux en ménageant les ressources et en évitant ou en empêchant les déchets. (C3)</p>		<p>c2cie11 Utiliser les matériaux de carrelage, les produits de pose et les moyens auxiliaires lors de la pose des carreaux en ménageant les ressources et en évitant ou en empêchant les déchets. (C3)</p>
<p>c2ent12 Contrôler et appliquer en permanence les mesures visant à éviter les dangers et les risques lors de la pose de carreaux. (C4)</p>		<p>c2cie12 Mettre en œuvre des mesures pour éviter les dangers et les risques lors de la pose de carreaux. (C3)</p>

Compétence opérationnelle c3 : Poser les profils, les écoulements et les produits annexes

Les carreuses et carreleurs CFC sont responsables de la pose précise de profils, d'écoulements et de produits annexes. Ils installent différents profils tels que des protections d'arêtes, des profils de transition vers d'autres revêtements, des profils de dilatation ainsi que des profils de finition de balcons et des profils d'angles pour réaliser des transitions et des finitions optimales. Lors de la pose d'écoulements, ils s'occupent de placer les caniveaux et les grilles d'écoulements dans les règles de l'art afin de garantir un drainage efficace. En outre, ils utilisent soigneusement dans les zones prévues les produits annexes tels que les éléments préfabriqués, les éléments en tôle, les éléments d'éclairage et les caissons de niche.

Objectifs évaluateurs entre-prise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c3ent1 Poser des profils. (C3)	c3ep1 Décrire la procédure pour la pose de profils et définir les étapes de travail. (C5) c3ep2 Différencier les propriétés et l'utilisation des produits de pose, des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour la pose de profils. (C4)	c3cie1 Appliquer la procédure pour la pose de profils. (C3) c3cie2 Choisir et utiliser dans les règles de l'art les produits de pose, les moyens auxiliaires ainsi que les outils et les machines appropriés pour la pose de profils. (C3)
c3ent3 Poser des caniveaux et des écoulements. (C3)	c3ep3 Décrire la procédure pour la pose de caniveaux et d'écoulements et définir les étapes de travail. (C5) c3ep4 Différencier les propriétés et l'utilisation des produits de pose, des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour la pose de caniveaux et d'écoulements. (C4)	c3cie3 Appliquer la procédure pour la pose de caniveaux et d'écoulements. (C3) c3cie4 Choisir et utiliser dans les règles de l'art les matériaux auxiliaires, les moyens auxiliaires ainsi que les outils et les machines appropriés pour la pose de caniveaux et d'écoulements. (C3)
c3ent5 Poser des produits annexes. (C3)	c3ep5 Décrire la procédure pour la pose de produits annexes et définir les étapes de travail. (C5) c3ep6 Différencier les propriétés et l'utilisation des produits de pose, des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour la mise en place des produits annexes. (C4)	c3cie5 Appliquer la procédure pour la pose de produits annexes. (C3) c3cie6 Choisir utiliser dans les règles de l'art les produits auxiliaires, les moyens de pose ainsi que les outils et les machines appropriés pour le montage des produits annexes. (C3)
c3ent7 Utiliser les outils et les machines pour poser les profils, les écoulements et les produits annexes de manière sûre et conforme aux règles de l'art. (C3)		

Compétence opérationnelle c4 : Réaliser les joints

Les carreuses et carreleurs CFC jointoient les espaces intermédiaires avec soin et, selon les exigences, avec des matériaux rigides ou flexibles. Ils utilisent des matériaux de jointoiment minéraux comme le ciment, des résines synthétiques (époxy ou polyester) ou encore des matériaux à élasticité permanente comme le silicone et l'acryle. Ils effectuent leurs travaux de la manière la plus efficace possible en termes de ressources.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
c4ent1 Réaliser les joints avec un matériau de remplissage minéral. (C3)	c4ep1 Décrire la procédure de jointoiment avec des produits de remplissage minéraux et définir les étapes de travail. (C5) c4ep2 Différencier les propriétés et l'utilisation des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour le jointoiment avec des produits de remplissage minéraux. (C4)	c4cie1 Appliquer la procédure de jointoiment avec un matériau de remplissage minéral. (C3) c4cie2 Choisir les moyens auxiliaires ainsi que les outils et les machines appropriés pour le jointoiment avec des matériaux de remplissage minéraux et les utiliser dans les règles de l'art. (C3)
c4ent3 Réaliser des joints à élasticité permanente. (C3)	c4ep3 Décrire la procédure de jointoiment avec des produits de remplissage à élasticité permanente et définir les étapes de travail. (C5) c4ep4 Différencier les propriétés et l'utilisation des moyens auxiliaires ainsi que des outils pour le jointoiment avec des produits de remplissage à élasticité permanente. (C4)	c4cie3 Appliquer la procédure de jointoiment avec un matériau de remplissage à élasticité permanente. (C3) c4cie4 Choisir les moyens auxiliaires et les outils appropriés pour le jointoiment avec des matériaux de remplissage à élasticité permanente et les utiliser dans les règles de l'art. (C3)
c4ent5 Réaliser des joints avec de la résine synthétique. (C3)	c4ep5 Décrire la procédure de jointoiment avec des résines synthétiques et définir les étapes de travail. (C5) c4ep6 Différencier les propriétés et l'utilisation des moyens auxiliaires ainsi que des outils et des machines pour le jointoiment avec des résines synthétiques. (C4)	c4cie5 Appliquer la procédure de jointoiment avec des résines synthétiques. (C3) c4cie6 Choisir des moyens auxiliaires appropriés ainsi que des outils pour le jointoiment avec des résines synthétiques et les utiliser dans les règles de l'art. (C3)
c4ent7 Utiliser les outils et les machines dans les règles de l'art et en toute sécurité lors du jointoiment. (C3)		c4cie7 Utiliser les outils et les machines dans les règles de l'art et en toute sécurité lors du jointoiment. (C3)

<p>c4ent8 Utiliser les produits de pose et les moyens auxiliaires lors du jointoiment en ménageant les ressources et en évitant ou en empêchant les déchets. (C3)</p>		<p>c4cie8 Utiliser les produits de pose et les moyens auxiliaires lors du jointoiment en ménageant les ressources et en évitant ou en empêchant les déchets. (C3)</p>
<p>c4ent9 Mettre en œuvre des mesures pour éviter les dangers et les risques lors du jointoiment. (C3)</p>		<p>c4cie9 Mettre en œuvre des mesures pour éviter les dangers et les risques lors du jointoiment. (C3)</p>

4.4 Domaine de compétences opérationnelles d : Exécution des travaux de finition et clôture des commandes

Avant que les carreuses et carreleurs CFC n'effectuent le contrôle final et ne remettent les revêtements posés à la clientèle, elles/ils les nettoient et les protègent. Ensuite, ils établissent un rapport et une documentation sur les travaux de carrelage exécutés et évacuent les matériaux recyclables et les déchets de construction vers les filières appropriées. Si nécessaire, les carreuses et carreleurs CFC effectuent également des travaux de service et de réparation sur des revêtements existants.

Compétence opérationnelle d1 : Nettoyer les revêtements posés et les protéger contre les salissures et les dommages mécaniques

Les carreuses et carreleurs CFC sont responsables du nettoyage soigneux des revêtements posés et de l'élimination des voiles de ciment au moyen de produits acides. Ce faisant, ils prennent les mesures nécessaires en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement. Ils protègent également leurs propres revêtements contre les salissures et les dommages mécaniques pour la suite des travaux de construction. Il s'agit notamment de recouvrir les revêtements de matériaux avec une protection non-tissée, du carton ou du panneau en fibre dur, tout en préservant les ressources.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d1ent1 Effectuer des nettoyages de fin de chantier. (C3)	d1ep1 Distinguer les nettoyages de fin de chantier et définir les étapes de travail. (C5)	d1cie1 Appliquer la procédure de nettoyage de fin de chantier. (C3)
d1ent2 Utiliser les moyens auxiliaires et les machines pour les nettoyages de fin de chantier dans les règles de l'art et en toute sécurité. (C3)	d1ep2 Comparer les caractéristiques et l'utilisation des moyens auxiliaires et des machines pour le nettoyage de fin de chantier. (C4)	d1cie2 Choisir et utiliser dans les règles de l'art les moyens auxiliaires et les machines appropriées. (C3)
d1ent3 Mettre en œuvre des mesures pour éviter les dangers et les risques lors des nettoyages de fin de chantier. (C3)		
d1ent4 Protéger les revêtements contre les salissures et les dommages mécaniques. (C3)	d1ep4 Distinguer les matériaux de protection et les rubans adhésifs et déterminer leur adéquation pour les différents revêtements de sol. (C4)	
d1ent5 Utiliser les moyens auxiliaires lors du nettoyage de fin de chantier et de la protection des revêtements en ménageant les ressources et en évitant ou en empêchant les déchets. (C3)		

Compétence opérationnelle d2 : Effectuer le contrôle final des revêtements posés et la remise aux clients

Les carreuses et carreleurs CFC effectuent un contrôle final minutieux sur les revêtements posés, en vérifiant que les dimensions, les matériaux et les joints sont exempts de défauts. Ils s'assurent que tous les travaux répondent aux normes de qualité élevées et documentent les éventuels défauts ou particularités. Une fois le contrôle concluant et leurs travaux terminés, ils instruisent la clientèle de manière détaillée sur l'entretien et la maintenance des revêtements.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d2ent1 Effectuer un contrôle final sur ses propres travaux de carrelage et, si nécessaire, mettre en œuvre des travaux de finition. (C3)	d2ep1 Déterminer la procédure de contrôle final et en déduire les mesures appropriées pour les travaux de finition. (C4) d2ep2 Décrire les documents et les processus relatifs au contrôle final et à la réception (C2)	d2cie1 Evaluer ses propres travaux de carrelage. (C6)
d2ent3 Instruire la clientèle sur l'entretien des carreaux selon les consignes. (C3)	d2ep3 Instruire la clientèle sur l'entretien des carreaux selon les instructions d'entretien. (C3)	

Compétence opérationnelle d3 : Valoriser ou éliminer les matériaux de construction restants à l'issue des travaux de carrelage

Les carreuses et carreleurs CFC s'informent, lors de l'exécution de travaux, des prescriptions particulières en matière de protection de l'environnement ainsi que de l'élimination, du recyclage ou de la réutilisation des matériaux de construction. Ils éliminent les matériaux de construction conformément aux consignes du concept d'élimination des déchets du chantier ou de l'entreprise.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d3ent1 Trier, recycler ou éliminer les matériaux de construction conformément aux consignes. (C5)	d3ep1 Expliquer les principes de l'économie circulaire. (C2) d3ep2 Expliquer les principes de la réutilisation, du recyclage et de l'élimination des matériaux de construction. (C2) d3ep3 Evaluer l'affectation des matériaux de construction en termes de réutilisation, de recyclage et d'élimination. (C6)	d3cie1 Trier, recycler ou éliminer les matériaux de construction. (C5)
d3ent4 Éliminer l'eau souillée conformément aux consignes. (C3)	d3ep4 Expliquer les principes et les consignes d'élimination des eaux souillées. (C2)	d3cie4 Éliminer l'eau souillée conformément aux consignes. (C3)

Compétence opérationnelle d4 : Rendre compte des travaux de carrelage effectués et les documenter

Les carreleuses et carreleurs CFC sont responsables de la documentation et du rapport des travaux de carrelage exécutés. Ils rapportent toutes les indications et données nécessaires, telles que les prestations de travail et la consommation de matériel, conformément aux consignes de l'entreprise. Si nécessaire, ils documentent en outre les travaux ou les adaptations au moyen, par exemple, de photos, d'esquisses et de prises de mesures. Ils remettent les rapports et les documentations établis à leur supérieur hiérarchique ou à la direction des travaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d4ent1 Remplir les rapports de travail selon les consignes de l'entreprise. (C3)	d4ent1 Expliquer et différencier la structure et la fonction des rapports de travail et de régie. (C4) d4ent2 Remplir des rapports de travail et de régie. (C3)	d4cie1 Etablir un rapport hebdomadaire. (C3)
d4ent3 Documenter les travaux effectués selon les consignes de l'entreprise. (C3)		d4cie3 Documenter les travaux effectués. (C3)

Compétence opérationnelle d5 : Exécuter les travaux d'entretien et de réparation sur des revêtements existants

Les carreuses et carreleurs CFC exécutent avec compétence des travaux d'entretien et de réparation sur des revêtements existants. Ils réparent les petits dommages et remplacent les carreaux défectueux. Ils rénovent également les joints. Ils effectuent en outre des nettoyages approfondis, y compris des nettoyages de base et intensifs, afin de prolonger la durée de vie des revêtements.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs de l'école professionnelle	Objectifs évaluateurs des cours interentreprises
d5ent1 Effectuer des réparations sur des revêtements. (C3)	d5ep1 Différencier les procédures et les matériaux, outils et machines nécessaires pour le remplacement des carreaux. (C4)	d5cie1 Effectuer de petits travaux de réparation. (C3)
d5ent2 Remplacer les joints. (C3)	d5ep2 Différencier les procédures et les matériaux, outils et machines nécessaires pour le remplacement des joints. (C4)	d5cie2 Remplacer des joints. (C3)
d5ent3 Effectuer des nettoyages sur des revêtements. (C3)	d5ep3 Décrire et différencier les procédures de nettoyage. (C4)	

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par les organisations du monde du travail signataires. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 4 juin 2026 sur la formation professionnelle initiale de carreuseuse / carreleur CFC.

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

Dagmersellen/Penthalaz, 22 mai 2026

CERUNIQ

Le président

Le secrétaire général

Konrad Imbach

Andreas Furgler

Fédération Romande du Carrelage – FeRC

Le président

Le secrétaire général

Laurent Pasche

Patrick Loosli

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 4 juin 2026

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1 : Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de carreuseuse / carreur CFC	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de carreuseuse / carreur CFC	Ceruniq et FeRC
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	Ceruniq et FeRC
Dossier de formation	Ceruniq et FeRC
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB CSFO www.berufsbildung.ch Ceruniq et FeRC
Programme de formation pour les entreprises formatrices	Ceruniq et FeRC
Équipement /gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice	Ceruniq et FeRC
Programme de formation pour les cours interentreprises	Ceruniq et FeRC
Règlement d'organisation des cours interentreprises	Ceruniq et FeRC
Programme d'enseignement pour les écoles professionnelles	Ceruniq et FeRC
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	Ceruniq et FeRC
Recommandation professions apparentées	Ceruniq et FeRC

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de carreleuse / carreleur CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées :

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3a	Charge physique a) La levage manuelle de charges supérieures à : 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes entre 16 et 18 ans révolus.
3b	Charge physique b) Travaux nécessitant des mouvements fréquents ou répétés en série de charges d'un poids total supérieur à 3000 kg par jour.
3c	Charge physique c) Travaux effectués de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour, comme suit : 1. en position fléchie, tordue ou inclinée sur le côté, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. partiellement à genoux, accroupi ou couché.
4c	Actions physiques c) les travaux exposant à des bruits continus ou impulsionnels dangereux pour l'ouïe, ainsi que les travaux exposant au bruit à partir d'un niveau d'exposition quotidienne au bruit LEX,8h de 85 dB(A).
4d	Actions physiques d) Travailler avec des outils vibrants ou percutants ayant une charge vibratoire main-bras A(8) supérieure à 2,5 m/s ² .
4h	Actions physiques h) les travaux impliquant une exposition à des rayonnements non ionisants, notamment à des 2. les rayons ultraviolets d'une longueur d'onde comprise entre 315 et 400 nm (lumière UVA), notamment lors du séchage et du durcissement par UV ainsi que lors du soudage à l'arc ou d'une exposition prolongée à la lumière UV (exposition au soleil).
5a	Agents chimiques présentant des dangers physiques a) Travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classées avec au moins une des mentions de danger suivantes (phrases H) selon le règlement (CE) n° 1272/2008 dans la version selon l'annexe 2, chiffre 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim3) : 3. Aérosols inflammables : H222 4. Liquides inflammables : H225,
6a	Agents chimiques présentant des risques toxicologiques a) Travaux avec des substances et des préparations auxquelles s'applique, en raison de leurs propriétés, au moins une des phrases H suivantes selon le règlement (CE) n° 1272/2008 dans la version en vigueur selon l'annexe 2, chiffre 1 OChim : 4. Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée : H373, 5. sensibilisation des voies respiratoires : H334, 6. sensibilisation de la peau : H317,

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
	7. cancérogénicité : H351, 9. toxicité pour la reproduction : H361
6b	Agents chimiques présentant des risques toxicologiques b) Travaux présentant un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de la manipulation de : 2. des objets à partir desquels sont libérées des substances ou des préparations présentant l'une des caractéristiques visées au point a),
8a	Travaux avec des équipements de travail dangereux a) Travaux avec les équipements de travail mobiles suivants : 1. les chariots de manutention avec siège ou poste de conduite, 2. les grues au sens de l'ordonnance sur les grues du 27 septembre 1999
8b	Travaux avec des équipements de travail dangereux b) travaux avec des équipements de travail comportant des parties en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées ou ne le sont que par des dispositifs de protection réglables, notamment les postes d'alimentation, points de cisaillement, points de coupe, points de piqûre, points de capture, points d'écrasement et points de choc.
10a	Environnement de travail à haut risque d'accident professionnel a) travaux comportant un risque de chute de hauteur, en particulier sur des postes de travail surélevés
10c	Travaux effectués en dehors d'un poste de travail fixe, notamment les travaux présentant un risque d'effondrement et les travaux effectués dans des zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise								
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation				
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP			En permanence	Fréquentement	Occasionnellement	
Levage, port et déplacement répété en série de charges lourdes (matériaux de construction)	• Surcharge de l'appareil locomoteur	3a 3b	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le travail de manière ergonomique Utiliser la bonne technique de levage Utiliser des moyens auxiliaires/aides au portage Éviter les charges qui dépassent les capacités physiques Prévoir un changement d'activité Respecter les pauses de récupération Suva MB 44018.f "Soulever et porter correctement une charge". Suva CL 67199.f "Alléger la charge » Suva, leçon courte 88315.f et 88316.f "Portez futé". CFST BS 6245.f "manutention de charges"	1ère à 3ème année	1ère année	1ère année	Formation et application pratique	1ère année	2ème année	3ème année		

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

² Articles de l'ordonnance du CPS sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état : 12.01.2022

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP			En permanence	Fréquemment
			Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail "Explications relatives à l'art. 25, al. 2".							
Travail en position penchée ou à genoux, à hauteur d'épaules	<ul style="list-style-type: none"> • Postures forcées, postures et mouvements corporels défavorables 	3c	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le travail de manière ergonomique • Utiliser des moyens auxiliaires techniques • Prévoir un changement d'activité • Respecter les pauses de récupération <p>Suva IS 88213.f "Protège-genoux – un petit accessoire, de grands effets".</p>	1ère à 3ème année	1ère année	1ère année	Formation et application pratique	1ère année	2ème année	3ème année
Manipulation de substances dangereuses telles que les liquides de gâchage, les primaires, le mortier, le ciment, la colle, les résines synthétiques, le silicone, l'acrylique, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Irritation de la peau, brûlures chimiques • Allergies, eczéma • Irritation des voies respiratoires • Irritation des muqueuses • Risque d'étouffement • Blessures aux yeux (éclaboussures) 	5a 6a	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des catégories de danger des produits chimiques et des voies d'exposition sur le lieu de travail (orale, cutanée et par inhalation) • Obligation et responsabilité de l'apprenti en matière de sécurité et de protection (moyens de prévention technique, EPI, sécurité des tiers) • Savoir comment choisir et utiliser un équipement de protection individuelle approprié (par exemple, gants, masque, lunettes) • Connaissance de la responsabilité de l'employeur et de sa propre responsabilité en tant que travailleur dans le cadre du devoir de diligence lors de la manipulation de produits chimiques • Phrases H et P, symboles de danger • Respecter les indications des fiches de données de sécurité et des étiquettes • Protection de la peau <p>Suva MB 11030.f "Pour bien se protéger, il faut bien connaître les substances dangereuses "</p> <p>Suva MB 44013.f "Produits chimiques pour la construction".</p> <p>www.cheminfo.ch</p> <p>Suva CL 67204.f "Produits chimiques dangereux pour la santé".</p> <p>Suva CL 67063.f "Résines réactives".</p> <p>Suva MB 66113.f "Masques de protection respiratoire contre les poussières – Utilisation".</p> <p>Suva CL 67035.f "Protection de la peau au travail".</p>	1ère à 3ème année	1ère année	1ère année	Instruction et application pratique	1ère/2ème année	3ème année	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise							
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP	Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation	En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			Film Suva "Napo dans: «Protégez votre peau»" Suva FP 84033.f "Trois conseils pour mieux se protéger les mains". SECO MB 710.245.f "Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise". www.chematwork.ch www.suva.ch/cmr								
Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante	<ul style="list-style-type: none"> Inhalation de poussière d'amiante 	6b	<ul style="list-style-type: none"> Identification et manipulation de produits/matériaux contenant de l'amiante Dire STOP si l'on ne sait pas si l'amiante est présent ou non Port d'EPI contre l'amiante Brochure Suva 84063.f "Carreleurs et poêliers-fumistes : la protection anti-amiante est vitale". Suva FP 84080.f "Six règles vitales relatives à la protection contre l'amiante". Suva Video/MP4 "Attention amiante – les pros se protègent". Fiche d'information Suva 33056.f "Aspirateurs de classe H avec spécification amiante". Fiche d'information Suva 33077.f "Enlèvement de carreaux de sols et de parois avec de la colle amiantée". Fiche d'information Suva 33049.f "Enlever les revêtements de sols et de parois contenant de l'amiante fortement aggloméré en toute sécurité". Fiche d'information Suva 33067.f "Perçage de revêtements de sols et muraux amiantés". Suva 88327.f "Retrait de matériaux amiantés - Vue d'ensemble des mesures". Brochure Suva 84072.f "Manipuler la serpentinite en toute sécurité".	1ère à 3ème année	1ère année	1ère année	Information sur le comportement à adopter en cas de présence d'amiante. Instruction sur place (si possible seulement après la formation à l'EP).	1ère à 3ème année	-	-	
Travaux générant de la poussière de quartz	<ul style="list-style-type: none"> Atteintes à la santé dans le domaine des voies respiratoires Blessures aux yeux 	6b 10c	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des appareils d'aspiration (aspirateurs, purificateurs d'air) Porter des EPI appropriés (protection oculaire, respiratoire) Suva MB 11030.f "Pour bien se protéger, il faut bien connaître les substances dangereuses" Suva CL 67204.f "Produits chimiques dangereux pour la santé".	1ère à 3ème année	1ère année	1ère année	Formation et application pratique	1ère année	2ème/3ème année	-	

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			<p>Suva CL 67186.f "L'air est-il pur ?"</p> <p>Suva MB 66113.f "Masques de protection respiratoire contre les poussières – Utilisation".</p>							
<p>Retirer les anciens carreaux et revêtements avec p. ex. fraiseuse à eau/à sec, marteau perforateur</p> <p>Abattage de vieux revêtements de carreaux et enduits</p>	<ul style="list-style-type: none"> Blessures oculaires dues à des éclats S'écorcher, se couper, se piquer sur les arêtes Blessures dues à la chute d'éléments Écrasement des pieds Bruit Poussière Vibration Électrocution Chute (ouvertures dans le sol) 	4c 4d 6b 8b 10a 10c	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les indications du/des mode(s) d'emploi des machines/appareils Porter des EPI appropriés Utiliser un aspirateur et un purificateur d'air <p>Suva MB 66113.f "Masques de protection respiratoire contre les poussières – Utilisation".</p> <p>Fiche d'information Suva 33106.f "Transformation et déconstruction de matériaux contenant du goudron".</p> <p>Fiche d'information Suva 33111.f "Déconstruction des joints d'étanchéité contenant des PCB".</p> <p>Fiche d'information Suva 33112.f "Attention lors du décapage mécanique des peintures aux PCB"</p> <p>Suva CL 67070.f "Êtes-vous bien protégé contre les vibrations ?".</p> <p>Suva MB 44068.f "Dispositif différentiel: protection contre les décharges électriques".</p> <p>Dossier d'instruction Suva 88811.f "Huit règles vitales pour la branche du bâtiment".</p> <p>Suva-CL 67009.f "Bruit au poste de travail".</p>	1ère à 3ème année	1ère à 3ème année	1ère année	Formation et application pratique	1ère année	2ème année	3ème année
Mélanger le mortier (malaxeur, mélangeur manuel, tambour-mélangeur), mettre en œuvre, maçonner	<ul style="list-style-type: none"> Blessure par l'agitation Poussière Eczéma au ciment 	4d 8b 10c	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les indications du/des mode(s) d'emploi des machines/appareils Porter des EPI appropriés <p>Suva MB 44013.f "Produits chimiques pour la construction".</p> <p>Suva CL 67030.f "Eczéma au ciment"</p> <p>Suva MB 44074.f "Protection de la peau".</p>	1ère à 3ème année	1ère à 3ème année	1ère à 3ème année	Formation et application pratique	1ère année	2ème année	3ème année
Façonner les carreaux / revêtements / profils avec outil à re-fendre, meuleuse, fraiseuse à sec/à eau (fendage, coupe, perçage), poser et installer	<ul style="list-style-type: none"> Touché, happé par une fraiseuse qui bascule Être touché par des éclats, des blessures aux yeux S'écorcher, se couper, se piquer Bruit 	4c 4d 8b 10a 10c	<ul style="list-style-type: none"> Installation, utilisation et entretien des machines et des outils conformément au mode d'emploi Porter des EPI appropriés (protection des yeux, de l'ouïe, des mains, chaussures de sécurité, genouillères, éventuellement protection respiratoire) <p>Suva CL 67009.f "Bruit au poste de travail"</p>	1ère à 3ème année	1ère à 3ème année	1ère à 3ème année	Formation et application pratique	1ère	2ème année	3ème année

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise							
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation			
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement	
	<ul style="list-style-type: none"> Poussière Électrocution Chute 		Suva CL 67020.f "Utilisez-vous correctement les protections auditives ?" Prospectus Suva 84015.f "Vous disiez ? Questions-réponses sur le bruit"								
Manipulation de chariots de manutention (cat. R1 : chariot élévateur à contrepoids)	<ul style="list-style-type: none"> Être approché par un chariot élévateur Un chariot élévateur se renverse ou s'écrase Être frappé par la chute d'une charge 	8a1	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation et manipulation correctes des chariots de manutention Suva FP 84067.f et dossier d'instruction Suva 88830.f "Neuf règles vitales pour le travail avec les chariots élévateurs". Suva CL 67021.f "Utilisation sûre des chariots élévateurs" Suva CL 67046.f "Chariots électriques à timon : améliorer la sécurité dans l'exploitation"	1ère à 3ème année	-	-	Instruction par l'entreprise sur place seulement après avoir réussi la formation de cariste (permis de cariste) <i>(la formation n'a pas lieu dans le cadre des CIE)</i>	1ère/2ème année	3ème année	-	-
Manipulation d'engins de levage, de ponts roulants industriels et de ponts roulants pour hangars (treuils, monte-charges, plates-formes élévatrices, câbles, sangles)	<ul style="list-style-type: none"> Coincé, heurté par une charge qui oscille, se renverse ou tombe, par la chute d'un appareil de levage ou par des éléments du dispositif de suspension/de la voie de circulation Blessures aux mains/pieds 	8a2	<ul style="list-style-type: none"> Manipulation sûre des engins de levage, des grues industrielles et des grues de hangar Support pédagogique Suva 88801.f "10 règles vitales pour l'élingage des charges". Suva CL 67017.f "Utilisation sûre et correcte des élingues". Suva CL 67158.f "Appareils de levage". Suva CL 67159.f "comment utiliser en toute sécurité les ponts roulants dans l'industrie et l'artisanat". Suva CL 67129.f "Entreposage et transport de tranches de pierre".	1 an	-	-	Application pratique dans l'entreprise seulement après avoir suivi la formation selon Suva FS 33081.f "Formation et instruction pour l'utilisation de grues industrielles" et Suva FS 33099.f "Formation pour l'élingage de charges aux grues". <i>(les formations ne sont pas dispensées dans les CIE)</i>	1ère/2ème année	-	-	-
Travail à partir d'une échelle, d'une plate-forme ou d'un échafaudage	<ul style="list-style-type: none"> Chute 	10a 10c	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte des échelles Toujours contrôler l'échafaudage avant de monter dessus Suva MB 44026.f "Travailler en toute sécurité avec des échelles portables et des escabeaux". Suva Contrôle d'apprentissage 88291.f et 88291-1 "Quiz échelles portables" Suva CL 67028.f "Echelles portables et escabeaux". → www.suva.ch "FAQ échelles et escabeaux" Dossier d'instruction Suva 88811.f "Huit règles vitales pour la branche du bâtiment".	1ère à 3ème année	1ère année	1ère année	Formation et application pratique	1ère année	2ème année	3ème année	

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article ³	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ² de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP			En permanence	Fréquentement
			Feuille d'instruction Suva 44077/1.f "Echafaudages sûrs".							
Travailler à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> Lésions cutanées et oculaires dues à la composante UV du rayonnement solaire 	4h	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser/mettre en place des moyens de protection contre le soleil (couvre-chef avec protection de la nuque, T-shirt à manches courtes, lunettes de soleil et crème solaire [facteur de protection min. 30]), l'ombre a toujours la priorité <p>Suva MB 88304.f "Rayonnement solaire : connaissez-vous les risques ?"</p> <p>Suva CL 67135.f "Travailler à l'extérieur au soleil et sous la chaleur".</p> <p>www.suva.ch/soleil</p>	1ère/2ème année	-	1ère année	Formation et application pratique	-	1ère année ou NeA	NeA

Légende : CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle;

Agents chimiques (exemples de noms commerciaux des produits)	Phrases H pertinentes (selon la check-list du SECO) de la FDS	Utilisation
Diluant nitro THOMMEN	- H225, H361d, H373	
ORTNER Liquide de gâchage	4. H317	Liquide de gâchage
PCI DURAPOX Premium, PART A	5. H317	Produit pour la chimie du bâtiment
SOPRO MGR 637 MULTIGRUND	6. H317, H334, H351, H373	Primaire polyuréthane
PCI APOFLEX F PART A	7. H317	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI SILCOFERM S	8. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
ORTNER Orfix 10	9. aucune	Pour le collage des briques Ortner KMS
ORTNER Masse de coulée en chamotte	10. aucune	Masse de coulée pour la fabrication d'éléments de construction porteurs et non porteurs, sous-constructions dans les foyers, ainsi que comme panneau de construction de paroi ou d'enveloppe pour les revêtements conduisant la chaleur
ORTNER Mastic de fibres	11. aucune	Pour l'étanchéité des joints
PCI FT-JOINT LARGE	12. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI LASTOGUM	13. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI NANOLIGHT	14. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI GISOGRUND	15. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI FT-GENGRAU NR 21 GRIS CLAIR	16. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI AGENT DE LISSAGE	17. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI RAPIDFLOTT	18. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI RAPIDFUG Nr 31 gris ciment	19. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI SECCORAL 2K LIQUIDE	20. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI SECCORAL 2K POUDRE	21. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment

Agents chimiques (exemples de noms commerciaux des produits)	Phrases H pertinentes (selon la check-list du SECO) de la FDS	Utilisation
PCI SILCOFERM S Nr 21 gris clair	22. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
weber SM 200	23. aucune	Mortier prêt à l'emploi
weber.tec Superflex D2 Comp.A	24. aucune	Chimie du bâtiment
weber.tec Superflex D2 Comp.B	25. aucune	Chimie du bâtiment
PCI DURAPOX FINISH 500 ml	26. aucune	Produit pour la chimie du bâtiment
PCI APOGEL SH PTA ISOCYANATE	27. H334, H317, H373, H351	Produit pour la chimie du bâtiment
MAPEPUR TOUT EN UN MOUSSE	28. H222, H317, H334, H351	Mousse de polyuréthane

Annexe 3 : Tableau de coopération entre les lieux de formation

	1er semestre			2e semestre			3e semestre			4e semestre			5e semestre			6e semestre		
	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE
a Planification et traitement des commandes																		
a1 : Conseiller les clients sur les matériaux et les travaux de carrelage	I	I	1			2			3			4			5	P	P	
a2 : Planifier et coordonner les travaux de carrelage		I	1		P	2	I	P	3			4		P	5	P	P	
a3 : Préparer les matériaux, les outils et les machines pour les travaux de carrelage		I	1	I	P	2		P	3		P	4			5			
b Préparation des travaux de carrelage																		
b1 : Contrôler le support, les raccords avec des éléments de construction étrangers, les dimensions et les matériaux pour les travaux de carrelage			1			2			3			4	I	I	5		P	
b2 : Réaliser une installation de chantier pour les travaux de carrelage	I	I	1			2			3				P		5			
b3 : Protéger l'environnement de travail et les éléments de construction contre les salissures et les dommages causés par les travaux de carrelage		I	1	I		2			3	P		4			5			
b4 : Déconstruire les revêtements et les éléments de construction existants		I	1	I		2			3						5			
b5 : Réaliser ou préparer les supports pour les travaux de carrelage			1	I		2			3	P	I	4			5			
b6 : Mettre en place les couches et les étanchéités entre le support et les revêtements				I		2					I	4	P		5			
c Exécution des travaux de carrelage																		
c1 : Diviser les surfaces et préparer les carreaux en conséquence	I		1		I	2	P		3			4			5			
c2 : Poser des carreaux			1	I	I	2		P	3		P	4	P	P	5		P	
c3 : Poser les profils, les écoulements et les produits annexes						2	I	I	3			4	P	P	5		P	
c4 : Réaliser les joints			1	I	I	2			3	P		4			5			

	1er semestre			2e semestre			3e semestre			4e semestre			5e semestre			6e semestre		
	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE	entreprise	école prof.	CIE
d Exécution des travaux de finition et clôture les commandes																		
d1 : Nettoyer les revêtements posés et les protéger contre les salissures et les dommages mécaniques	I	I										4	P	P	5		P	
d2 : Effectuer le contrôle final des revêtements posés et la remise aux clients								3							5	I		
d3 : Valoriser ou éliminer les matériaux de construction restants à l'issue des travaux de carrelage		I	1	I		2		3			4				5			
d4 : Rendre compte des travaux de carrelage effectués et les documenter	I		1			2		3							5	P		
d5 : Exécuter les travaux d'entretien et de réparation sur des revêtements existants											4		I	5	I			

Entreprise : ø 4 jours par semaine

I = Introduction

P = Perfectionnement, augmentation de la complexité

Organisation de la formation

Une fois l'approfondissement terminé, on part du principe que les apprentis sont capables de mettre en pratique cette compétence de manière autonome.

Les éventuels modules en entreprise facultatifs organisés au cours des trois années d'apprentissage ne doivent pas empiéter sur les jours de formation prévus dans les autres lieux de formation.

Cours interentreprise CIE : 65 jours

Organisation de la formation

CIE 1 = 10 jours

Poser les carreaux aux formats standard sur des surfaces simples.

CIE 2 = 10 jours

Poser les carreaux aux formats standard sur des surfaces complexes.

CIE 3 = 15 jours

Poser les carreaux aux formats standard et particuliers sur des surfaces simples.

CIE 4 = 15 jours

Pose de carreaux de format spécial sur des surfaces complexes et des surfaces extérieures.

CIE 5 = 15 jours

Pose de carreaux de format spécial et de matériau spécial sur des surfaces et des formes complexes.

EP Connaissances professionnelles : total 600 leçons

I = Introduction

P = Perfectionnement, augmentation de la complexité

Organisation de la formation

Connaissances professionnelles : 200 leçons par an

Branches générales et sport: 160 leçons par an

Total 720 leçons = 1 jour par semaine

Glossaire (* voir *Lexique de la formation professionnelle, 4^e édition 2013 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch*)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁴.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.⁵ Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

⁴ RS 412.10

⁵ RS 412.101.241

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra/les Ortra.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'orfo (points d'appréciation et durée de l'épreuve).